

Borne de recharge



Art. 1 Champ d'application et validité

- 1.1 Les présentes conditions générales (ci-après «CG») s'appliquent à l'achat et à l'installation des bornes de recharge et les colonnes de recharge pour véhicules électriques (ci-après bornes de recharge).
- 1.2 Les bornes de recharge servent exclusivement à recharger des véhicules électriques.

Art. 2 Conclusion du contrat

- 2.1 La présentation de la gamme n'entraîne aucun engagement et ne constitue pas une offre de conclusion de contrat.
- 2.2 En passant commande d'une borne de recharge, ou en renvoyant une offre signée par lui-même, le client accepte expressément les prix et les présentes conditions générales.
- 2.3 Le contrat d'achat de la borne de recharge est conclu à la réception par BKW du formulaire de commande ou de l'offre signée par le client.**
- 2.4 Après réception du formulaire de commande ou de l'offre signée par le client, BKW ou un tiers mandaté par celle-ci prend contact avec le client.

Art. 3 Livraison de la borne de recharge

- 3.1 La borne de recharge est en principe remise au moment de la livraison au lieu indiqué par le client. En cas d'achat d'une borne de recharge avec l'installation, celle-ci est remise après son installation et sa mise en service. BKW fixe au préalable un rendez-vous avec le client pour l'installation et la mise en service.
- 3.2 La date de la livraison peut être reportée pour des raisons de capacités ou en fonction de la disponibilité de la borne de recharge.

Art. 4 Installation de la borne de recharge

- 4.1 En cas d'achat d'une borne de recharge avec l'installation, BKW ou un tiers mandaté par celle-ci prend en charge l'installation et la mise en service.
- 4.2 En cas d'achat d'une borne de recharge sans installation, l'installation incombe au client. Pour des raisons de garantie et de sécurité, celle-ci doit toutefois être effectuée par un installateur-électricien ou un monteur-électricien qualifié et formé.

Art. 5 Obligations du client

- 5.1 Le client prend lui-même toutes les dispositions nécessaires pour éviter les dommages que pourraient causer à son véhicule des interruptions, des dysfonctionnements ou d'autres perturbations survenant sur le réseau électrique.
- 5.2 Il incombe au client de suivre les instructions figurant dans le mode d'emploi et d'utiliser un câble de charge approprié.

Art. 6 Garantie de la borne de recharge

- 6.1 BKW garantit, pendant 24 mois à compter de la livraison, que la borne de recharge présente les qualités convenues, promises et essentielles à l'utilisation.
- 6.2 Il incombe au client de contrôler la borne de recharge dès sa réception et de signaler par écrit à BKW, dans un délai de 14 jours calendaires, les éventuels vices ou écarts constatés par rapport à la commande. Passé ce délai, seuls les vices cachés peuvent faire l'objet d'une réclamation.
- 6.3 BKW peut fournir ses prestations de garantie, au choix, en réparant gratuitement la borne, en la remplaçant par une autre borne de même valeur ou en remboursant le prix d'achat. Toute autre prétention est exclue.
- 6.4 La garantie de la borne de recharge est exclue pour les vices résultant d'une utilisation inappropriée de la borne et pour les dommages causés par négligence ou intentionnellement par l'acheteur ou par un tiers.

Art. 7 Garantie de l'installation

- 7.1 BKW offre une garantie de 24 mois sur l'installation de la borne de recharge à compter de sa réception, à condition que cette installation ait été effectuée soigneusement et conformément aux prescriptions.
- 7.2 Le client est tenu de signaler à BKW les éventuels vices constatés pendant la période de garantie et immédiatement après leur constatation.
- 7.3 S'il s'avère que les travaux d'installation ont endommagé le matériel ou l'ont rendu inutilisable, et s'il est prouvé que ces dommages ont été causés par la mauvaise exécution des travaux ou par la livraison de matériel défectueux par BKW ou par le tiers mandaté

par celle-ci, les pièces concernées sont réparées ou remplacées, au choix de BKW, dans un délai approprié. Toute autre prétention est exclue.

- 7.4 La garantie de l'installation ne s'applique pas aux vices qui ne sont pas imputables à BKW ou au tiers mandaté par celle-ci (p. ex. dommages provoqués par une maintenance défectueuse, usure due à une utilisation inappropriée, etc.). Dans ce cas, BKW décline toute responsabilité.

Art. 8 Conditions de paiement

Le paiement s'effectue sur facture. Les échéances sont spécifiées sur la facture.

Art. 9 Prix et prestations

- 9.1 Les prix indiqués s'entendent TVA incluse.
9.2 Les prestations et les prix en vigueur actuellement sont disponibles sur notre site Internet.

Art. 10 Protection des données

- 10.1 BKW collecte des données (données client et données de mesure, etc.) nécessaires notamment à la fourniture des prestations contractuelles, en particulier à l'établissement et à l'entretien de la relation client, ainsi qu'à la sécurité d'exploitation et de l'infrastructure.
10.2 BKW enregistre et traite ces données aux fins de la réalisation et du développement des visites guidées, ainsi que de l'élaboration de nouvelles offres relatives à ces prestations.
10.3 Le client déclare qu'il accepte que les données découlant du contrat ainsi que les données complémentaires dont dispose BKW ou provenant de tiers soient utilisées dans le groupe BKW pour des analyses des services fournis (profils de client), pour des

actions publicitaires personnalisées, pour des contacts avec les clients (p. ex. actions de rappel) ainsi que pour le développement des produits et services dans le champ d'activité du groupe BKW. Une vue d'ensemble actuelle des entreprises du groupe BKW et de leurs activités est disponible sur le site Web www.bkw.ch. **Le client a le droit de retirer son consentement à tout moment.**

- 10.4 BKW est en droit d'avoir recours à des tiers et de rendre accessibles les données à ces tiers. Ce faisant, les données peuvent également être transmises à l'étranger.
10.5 BKW et les tiers observent en tous les cas la législation applicable, en particulier le droit de la protection des données. Ils protègent les données client par des mesures appropriées et traitent celles-ci de manière confidentielle.

Art. 11 Responsabilité de BKW

- 11.1 Sauf disposition légale contraire, la responsabilité de BKW:
a. est limitée à 100% du prix dû par le client;
b. est exclue pour les dommages indirects ou subséquents, tels que le gain manqué, les économies non réalisées ou les prétentions de tiers, de même que pour les dommages consécutifs à un défaut et les dommages causés au véhicule et à la batterie.
11.2 BKW est responsable du personnel auxiliaire, des tiers mandatés par elle et de leurs collaborateurs.

Art. 12 Droit applicable et for juridique

- 12.1 Le contrat est soumis au droit suisse.
12.2 Le for juridique en cas de litige résultant du contrat ou en lien avec celui-ci **est Berne.**